



RÈGLEMENT DU CHAMPIONNAT DU DOUBS INTERCLUBS

Adoption : 30/11/2019 Entrée en vigueur : 30/11/2019 (validité : permanente)

Article 1 – GÉNÉRALITÉS

Le Championnat du Doubs Interclubs Promotion (ICPromo) a comme objectif de permettre la découverte de la compétition interclubs aux joueurs P et NC.

Il oppose des équipes des clubs affiliés au Comité Départemental du Doubs de badminton (Codep25).

Il peut également accueillir quelques équipes proches des Codeps voisins.

Il est géré par la Commission Départemental Interclubs (CDI)

Il comporte une seule division composée de plusieurs poules géographiques.

Le nombre définitif d'équipes dans chaque poule est fixé après l'inscription effective des équipes.

Article 2 - INSCRIPTION DES ÉQUIPES

Les équipes doivent être inscrites par leur club. L'inscription est gratuite.

Article 3 - COMPOSITION DES ÉQUIPES

Les équipes peuvent être composées de joueurs minimes, cadets, juniors, seniors ou vétérans classés au maximum P10 au 12 décembre 2019.

Le classement à prendre en compte pour chaque joueur(se) est le classement de la discipline dans laquelle il (elle) est le mieux classé(e).

Pour les compléter, les équipes peuvent accueillir des joueurs d'autres clubs.

Les équipes sont composées à minima d'une fille et de trois garçons.

QUALIFICATION DES JOUEURS

Tout joueur participant à une journée d'interclubs doit être en règle ladite journée, à savoir :

- être licencié dans un club affilié FFBad au plus tard à la date prévue de la rencontre,
- être autorisé à jouer en compétition,
- ne pas être sous le coup d'une suspension temporaire de la FFBad.

Les joueurs et les joueuses sont qualifiés sur simple déclaration sur l'honneur du capitaine.

Article 5 – OBLIGATIONS DES JOUEURS, NOMBRE DE MATCHS

Les joueurs ne doivent simplement pas :

- faire plus de 2 matchs par rencontre
 - jouer deux fois avec la même personne (pour le double en l'occurrence)
 - jouer dans cet ICPromo la même journée avec deux équipes différentes
- Les joueurs peuvent avoir joué dans d'autres interclubs, y compris la même journée.

Article 6 - DÉROULEMENT D'UNE RENCONTRE

CALENDRIER DES RENCONTRES

La Commission Départementale Interclubs fixe le calendrier suivant les propositions des équipes qui reçoivent après concertation avec les équipes visiteuses.

Les rencontres commenceront à partir du 13 janvier sur un rythme d'une rencontre toutes les deux semaines.

DATE DES RENCONTRES

La possibilité de jouer en semaine ou le week-end sont laissés au libre choix des clubs. Si un désaccord existe entre les capitaines sur le déroulement d'une journée en soirée ou le week-end alors priorité sera donnée au jeu en semaine.

MODIFICATION DU JOUR ET /OU DE L'HORAIRE D'UNE RENCONTRE

Les capitaines sont autorisés à déplacer le jour ou l'horaire d'une rencontre d'un commun accord via Badnet.

REMPLACEMENT D'UN JOUEUR

Lors d'une rencontre, le remplacement d'un joueur est autorisé, à la suite d'une blessure ou d'une circonstance imprévisible, par un autre joueur présent dans la salle.

VOLANTS UTILISÉS

Les rencontres se jouent avec des volants plumes classés FFBad, fournis par l'équipe hôte.

Article 8 - BARÈME DES POINTS SUR L'ENSEMBLE DES RENCONTRES

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème suivant :

☒ Victoire : 5 pts ☒ Match Nul : 3 points ☒ Défaite : 1 pt ☒ Forfait : 0 pt

A ces points seront ajoutés :

- En cas de victoire 5-0 : +1 point supplémentaire
- En cas de défaite 2-3 : +1 point supplémentaire

Le bonus offensif n'est pas attribué en cas de forfait ou de rencontre perdue par pénalité, ou si l'équipe adverse n'aligne pas assez de joueurs pour faire au moins match nul.

Le bonus défensif n'est pas attribué si le résultat de la rencontre est affecté par une pénalité (match perdu) pour joueur non en règle.

En cas d'égalité entre plusieurs équipes, le classement est établi selon le résultat particulier des rencontres les ayant opposées.

Article 9 - NOMBRE DE MATCHS PAR RENCONTRE

Chaque rencontre consiste en 5 matchs, à savoir :

- 1 Simple Hommes
- 1 Simple Dames
- 2 Double Hommes
- 1 Double Mixte

Article 10 - FORFAIT SUR UN MATCH

Sont considérés comme perdus par forfait :

- Un match non joué ;
 - Un match joué par un joueur non qualifié pour jouer au regard des articles 3 et 4 ;
- Un forfait sera comptabilisé comme une défaite sur le score de 2 sets 0, 21-0 par set.

Article 11 - BARÈME DES POINTS PAR RENCONTRE

Le résultat de chaque **rencontre** est déterminé par le nombre de **matchs** gagnés et perdus, selon le barème suivant :

- Victoire : + 1 pt
- Défaite : 0 pt
- Forfait : 0 pt

Article 12 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS

- Après chaque rencontre, au moins une feuille de match dûment remplie doit être signée par les deux capitaines.
- Les capitaines peuvent émettre des réclamations sur le déroulement de la rencontre et doivent les inscrire sur la feuille de matchs pour qu'elles soient prises en compte. Toute protestation ultérieure sera rejetée.
- Chaque capitaine conserve une feuille de match soit papier soit photo qui pourra leur être réclamée le cas échéant.
- Le club recevant enregistre le résultat **sous BADNET dans les 3 jours**.
- Le club reçu valide le résultat **sous BADNET dans les 2 jours** suivants. Le cas échéant, le résultat sera validé de manière unilatérale et définitive par la CDI.

En cas de dysfonctionnement de Badnet, le club recevant devra envoyer une image lisible (scan ou photo) de la feuille de match à la CDI pour intégration des résultats.

Article 13 - RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité, sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement, être notées sur la feuille de rencontre et confirmées **dans les 5 jours suivants par mail**.

La Commission statuera en première instance dans les 20 jours suivant la réclamation.

Article 14 - SANCTIONS ET RECOURS

Aucune sanction ni financière ni sportive ne sera appliquée. Aucun recours n'est donc prévu.